



Droits et devoirs des epoux

Par **guess49**, le **30/09/2016** à **21:49**

Bonjour, mariée depuis 7 ans, mon époux m'ignore dans l'intimité depuis la naissance de nos enfants. Et cela dure depuis 3 ans. J'ai fait le maximum mais rien n'y fait. J'envisage sérieusement le divorce. Mais les enfants sont encore jeune. En cas de divorce quels sont mes droits. Tout en sachant que je veux garde partagée.

Par **Visiteur**, le **01/10/2016** à **00:18**

Bsr,
Peut être devriez vous exposer votre cas à Maître sabine Haddad qui semble être une spécialiste.
Elle écrit sur le site Legavox que "la cour d'Appel Aix-en-Provence, 6e ch. B, 3 mai 2011 2011/292, RG 09/05752 a ainsi validé une décision qui a octroyé la somme de 10 000 euros à titre de dommages-intérêts à l'épouse sur le fondement de l'article 1382 du Code civil, pour absence de relations sexuelles pendant plusieurs années du fait du mari, qui, invoquant des problèmes de santé, ne justifiait pas d'une incapacité totale d'avoir des relations intimes avec son épouse.
Pour les juges du fond, les rapports sexuels entre époux sont notamment l'expression de l'affection qu'ils se portent mutuellement, et s'inscrivent dans la continuité des devoirs découlant du mariage.

Par **mariedf92**, le **01/10/2016** à **20:48**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]
Vous pourriez peut être commencer par aller voir un conseiller conjugal ou un thérapeute de couple.